



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

SopraLoop

Réalisation d'un pilote industriel en vue du recyclage de déchets ménagers de polyéthylène téréphtalate opaques et barquettes

Contexte

Le développement du recyclage des polyéthylènes téréphtalates est une véritable opportunité pour contribuer aux enjeux fixés par la Communauté Européenne, directive 2008/98/CE.

Dans ce contexte, l'Europe avec une moyenne de 28% de taux de recyclage de déchets plastiques doit augmenter le retraitement de cette matière. Pour cela, il convient soit de traiter plus de matériaux considérés comme recyclable soit de dimensionner de nouvelles unités de production pouvant traiter des matériaux non recyclables à ce jour.

Le projet SopraLoop répond donc à un objectif Européen fort :

- en termes d'économie circulaire puisqu'il introduit la recyclabilité de barquettes et d'opaques de polyéthylène téréphtalate ;
- en terme d'économie circulaire puisqu'il introduit le recyclage chimique de produits plastiques sur le marché Européen, alternative au recyclage mécanique couramment appliqué.

Objectifs

Le projet a pour objectif l'industrialisation de produits en polyéthylène téréphtalate (PET) de type barquettes monocouches, barquettes multicouches et bouteilles opaques. Gisements qui ne sont pas ou peu recyclés à ce jour en Europe de par leur complexité et leur pollution naturelle.

Pour ce faire, le projet vise à développer et mettre au point :

- Une ligne de retraitement mécanique couplée à une ligne de retraitement chimique permettant de recycler le PET précédemment mentionné.

En fin de projet, le démonstrateur développé sera capable de :

- Recycler 6 700 T de PET "déclassés" annuellement.
- Produire 8 500 T de produits nouveaux de haute qualité.

Déroulement

Le projet Sopraloop permettra la conception et la réalisation des installations pilotes de recyclage mécanique et chimique de PET opaques et barquettes afin d'optimiser les coûts d'investissements et d'exploitation définissant un prix de produits recyclés acceptables tant pour le client final que le producteur.

**DÉCHETS ET
ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE**

DURÉE > 2 ANS

DÉMARRAGE > MARS 2017

**MONTANT TOTAL
DU PROJET > 10,0 M€**

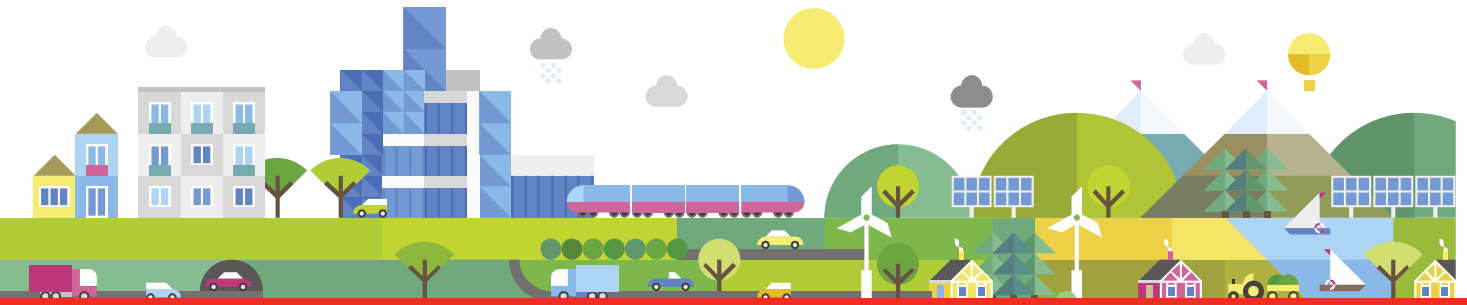
DONT AIDE PIA > 2,8 M€

**FORME DE L'AIDE PIA >
SUBVENTIONS ET
AVANCES REMBOURSABLES**

**LOCALISATION >
ALSACE**

COORDONNATEUR





Résultats attendus

INNOVATION

Le projet doit valider la faisabilité industrielle d'un recyclage mécanique couplé à un recyclage chimique de produits PET. Ce projet, premier en France à proposer un recyclage chimique, pourra jouer un rôle majeur dans l'évolution du recyclage.

ÉCONOMIQUES & SO-

Le projet SopraLoop permettra la création d'une unité industrielle qui devrait à terme permettre :

- d'employer 25 personnes ;
- de recycler 6 700 tonnes de déchets issus du système français ;
- de produire 8 500 tonnes de produits recyclés.

ENVIRONNEMENT

Le projet Sopraloop contribuera à augmenter le taux de recyclage de matière plastique en France en retraitant 6 700 tonnes de PET, sans filière de valorisation, annuellement.

L'économie carbone est estimée à 15 000 Teq CO₂ par an.

Application et valorisation

Le projet Sopraloop a pour objectif de démontrer la faisabilité technico-économique du recyclage mécanique couplé à un recyclage chimique de produits PET pas ou peu recyclés, de type barquettes et opaques.

Pour se faire un pilote industriel, basé sur un site dans le Bas-Rhin, sera dimensionné afin de retraiter 6 700 tonnes de déchets annuellement dans le but de démontrer la faisabilité technico-économique à une échelle industrielle.

Les perspectives de développement sont prévues sur le territoire français dans un premier temps puis sur l'ensemble du territoire Européen soumis à la directive CE/2008/98 présentant des flux de matières non recyclées à ce jour. Ce développement permettrait de couvrir les besoins en recyclage d'un gisement actuellement estimé à 2 000 000 tonnes annuelles enfouies et/ou incinérées.

CONTACTS



Technique

Matthieu Chalié

mchalié@soprema.fr

POUR EN SAVOIR PLUS



www.ademe.fr/invest-avenir

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

